



Théâtre du Vieux-Terrebonne

SALON ROUGE

Contrat de location à l'heure

Mis à jour en 2012

Entre :	<p>La Société de développement culturel de Terrebonne, compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, Partie III (L.R.Q., chap. C-38) ayant son siège social social au 866, de la rue St-Pierre à Terrebonne, province de Québec, ici représentée par madame Rollande Vachon, coordonnatrice artistique du Théâtre du Vieux-Terrebonne;</p> <p>Téléphone : 450 492 5514 poste 223 Télécopieur : 450 492 9949 Courriel : rvachon@sodect.com</p>
Et :	<p>ci-après appelée LE LOCATEUR</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <p>Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____</p> <hr/> <p>ci-après appelé</p>

	(e) LE LOCATAIRE
--	------------------

Théâtre du Vieux-Terrebonne

866, rue St-Pierre • Terrebonne (Québec) J6W 1E5
Administration : 450.492.5514 Télécopieur : 450.492.9949

Tarification des locaux

Location à l'heure

Le Théâtre du Vieux-Terrebonne vous invite à bénéficier de ses équipements et de son équipe de professionnels pour y tenir vos réunions d'affaires.

Les prix de location varient en fonction de vos besoins. Nous vous recommandons de réserver longtemps à l'avance.

Date de location : _____

Description	Tarifs	COCHEZ <input checked="" type="checkbox"/>	Estimation
Salon rouge Adjacente au Foyer Litho Mille-Iles, cette salle peut accueillir jusqu'à 15 personnes. Accès internet Wi-Fi Vue panoramique sur la rivière des Mille-Iles. Café et eau sont fournis gratuitement. **Service de traiteur et de bar disponibles en surplus.	75\$/h Ou 400\$ la journée de 8 heures	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/>
Total :			

- Prenez note que ces frais ne sont pas taxables.

Dépôt et mode de paiement

- Un dépôt de 20% ainsi qu'une copie signée du contrat sont nécessaires afin de garantir la date souhaitée.

DÉPÔT : _____ **DATE :** _____

- Le paiement final est requis la journée de l'événement.
- Les frais supplémentaires seront facturés et payables dès la réception de la facture.

Politique d'annulation

En cas d'annulation, le dépôt n'est pas remboursable et le locataire ne peut prétendre à aucune réduction ni remboursement de montant d'argent versé à l'avance.

Renseignements importants

Le locataire s'engage à obtenir à ses frais les permis et licences requis par l'autorité publique soit fédérale, provinciale, municipale ou autre. De plus, il s'engage à payer à qui de droit toutes taxes ou cotisations imposées pour ses activités.

Le locataire se porte garant des dommages pouvant survenir à la bâtisse, aux meubles et aux accessoires se trouvant dans le lieu ou autour de celui-ci, par son action ou par imprudence, négligence ou inhabilité.

Le fait de détenir un droit de location ne constitue pas pour le locataire une autorisation d'emprunter les clefs des locaux du Théâtre du Vieux-Terrebonne.

Terrebonne, le _____

Locataire

Locateur